CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 19 JANVIER 2022

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

Le conseil de la municipalité de Déléage siège en séance ordinaire, ce 1 février 2022, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette visioconférence ;

Madame Anne Potvin, Mairesse
Madame Kathy Milone, Conseillère siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
Monsieur Serge Lacourcière, Conseiller siège no.3
Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
Monsieur Stéphane Rivest, Conseiller siège no.5
Monsieur Eric Gauthier, Conseiller siège no.6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence Madame Joanne Poulin, directrice générale et greffière-trésorière.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 18h46.

2022-01-CMD022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 Adoption du budget 2022

1.2 Adoption du programme triennal d'immobilisation pour 2022-2023-2024

2 LEVÉE DE LA SÉANCE-

PROJET

2022-01-CMD023 ADOPTION DU BUDGET 2022

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour le prochain exercice financier durant la période se situant entre le 15 novembre et le 31 décembre;

CONSIDÉRANT la présentation faite par la directrice générale et greffière-trésorière à la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 concernant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022, telles que présentées à l'annexe 1.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-01-CMD024 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR 2022-2023-2024

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT que l'adoption du plan triennal d'immobilisation est requise en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT la présentation faite par la directrice générale et greffière-trésorière à la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 concernant le plan triennal d'immobilisation pour 2022-2023-2024;

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisation pour 2022-2023-2024 de la municipalité, dont copie est jointe à l'originale de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ledit programme totalise 6 820 628 $ et se répartit comme suit :

2022	4 029 955 $
2023	2 057 000 $
2024	733 673 $

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-01-CMD025 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Michelle Briand et appuyée du conseiller Stéphane Rivest, et résolu de lever la présente séance extraordinaire à 18h49.

Adoptée à l'unanimité.

_____ _____

Anne Potvin
Mairesse

Joanne Poulin
Directrice générale et Greffière-trésorière

PROJET